Procédures Opérationnelles Standards pour les prestations de services en Haïti

Contexte

Aujourd'hui, la situation en matière de sécurité en Haïti pose des défis importants à la mise en œuvre efficace des programmes humanitaires. Tout au long de l'année 2021, le contexte sécuritaire en Haïti a continué de se détériorer.

La route principale RN2 qui permet l'accès aux départements du Sud est actuellement coupée et ne permet pas le transport de l'aide humanitaire. Cette situation, combinée à la crise de la COVID-19, a affecté la résilience de la capacité de la chaîne d'approvisionnement des secteurs public et privé à fournir des services essentiels.

Objectif

Compte tenu de la situation actuelle, le besoin de la communauté humanitaire de surmonter ces défis logistiques critiques est impératif afin d'atteindre les populations dans le besoin dans les départements du Sud.

Le PAM souhaite fournir un appui aux acteurs humanitaires en fournissant un ensemble de services logistiques communs permettant une réponse humanitaire efficace et efficiente. La mise en place d'un service de barge reliant Port-au-Prince à Carrefour fait partie de cette stratégie pour surmonter les défis et permettre de répondre aux besoins humanitaires croissants. Ce service de barge serait strictement dédié aux activités humanitaires.

Service proposé

Les discussions initiales avec Maritime Express, le seul fournisseur de services maritimes identifié en Haïti, ont révélé la disponibilité de deux navires qui conviendraient aux besoins énoncés.

En fonction des besoins, le PAM envisage d'offrir le transport sur les routes maritimes suivantes :

1. De Port au Prince, Terminal Varreux (ou exceptionnellement APN), à Carrefour, au Quai de la Garde Côte

   M/V MO BETTA : (petit navire) _ opérationnel à partir du lundi 16 aout 2021 :

   a. En opération du lundi au samedi inclusivement, pour un maximum de 3 allers-retours par jour.

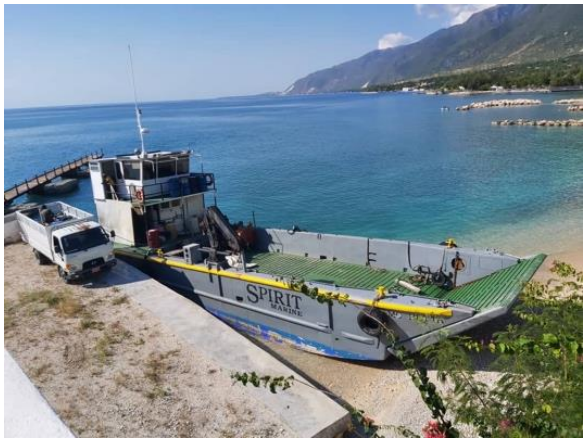

Capacité du navire :

- Charge utile maximale : 50 tonnes
- Dimension de la plateforme de chargement : 11m longueur x 4m de large, permettant le chargement de :
  - 2 Land cruiser (modèle 78) : 5m de longueur x 1,8m de large
    ou
  - 1 camion ne faisant pas plus de 10,5 m de long

2. De Port-au-Prince, Terminal Varreux (ou exceptionnellement APN), jusqu'au Terminal Abraham

M/V KYONA : (grand navire) :

a. Peut effectuer de 5 à 8 voyages/mois

- Charge maximale : 650 tonnes
- Dimension de la plateforme de chargement : 33,2m longueur x 9,75m de large

Bien que M/V Kyona ne soit actuellement pas un navire Ro-Ro, le fournisseur de services a proposé de construire une rampe appropriée qui permettra cette fonctionnalité.

Sur la base de ces dimensions, nous pourrions charger 12 WFP trucks selon le croquis suivant (dimensions précises), ou une combinaison de camions et land cruisers (à calculer en fonction des besoins):

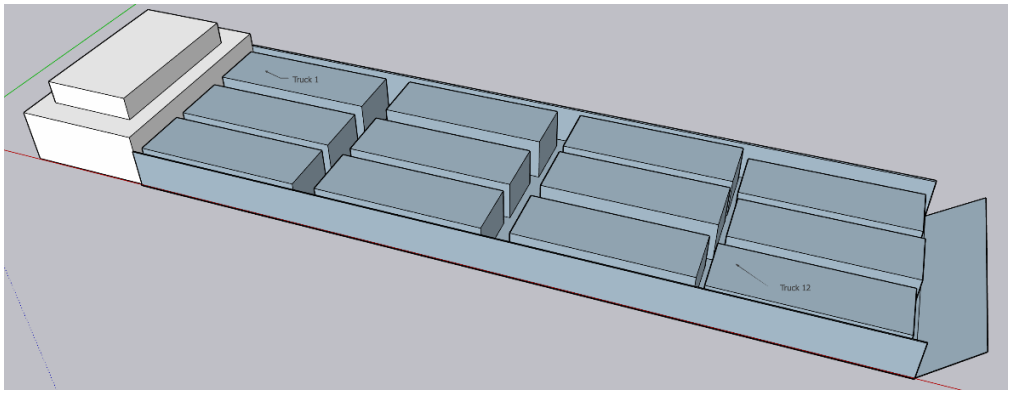

Configuration logistique

Il s'agit de barges de type Roll-on/Roll-off (Ro-Ro) qui pourra transporter les camions chargés ou véhicules légers et leurs chauffeurs.

Afin d'assurer l'entreposage aux points de chargement et assurer la continuité des opérations en cas de problème d'accès, un entrepôt de stockage sûr et fiable est installé au Terminal Varreux pour assurer le temps de transit des cargos.

Service aux partenaires

- Un accord de fourniture de service (SLA) valide ainsi qu'un amendement spécifique au service de barge doivent être signés entre le PAM et le partenaire qui voudrait accéder à ce service
- Les demandes (formulaire joint) doivent parvenir au PAM via haiti.logisticsservices@wfp.org 72h avant la date requise du service
- Le partenaire doit communiquer toutes les informations au PAM 24h à l'avance, incluant :
  - la longueur et la largeur du camion
  - le contenu du camion
  - le poids de la cargaison
  - l'immatriculation
  - le nom complet du (des) chauffeur(s) et son (leurs) numéro(s) de permis de conduire
- Uniquement les camions fermés seront acceptés
- Les conteneurs doivent être chargés sur les camions
- Le cargo dans un camion fermé et le(s) chauffeur(s) doivent être sur place 2h avant l'embarquement
- Le partenaire est responsable de l'assurance de son cargo jusqu'à destination finale
- Le partenaire est responsable de la manutention à l'embarquement et au débarquement

Plan du site :

Le site de Terminal Varreux est entièrement sécurisé avec des caméras de sécurité 24/7 avec enregistrement accessible.

Termes et conditions

Pour l'instant, et vu l'urgence d'accéder au sud, les frais de transport maritime seront gratuits pour toute la communauté humanitaire jusqu'à décision contraire. Le service de barge pourrait ensuite être disponible sur recouvrement des coûts, partiel ou en totalité.

Pour les services gratuits, il n'y aura pas besoin de facture pro-forma ni de facture finale. En plus de l'accord signé entre le partenaire et par le PAM (SLA), un amendement de l'accord devrait être signé pour la fourniture de ce service.

Les points suivants s'appliquent :

a) Les services logistiques demandés (les « Services ») par les partenaires sont fournis uniquement pour soutenir les programmes de secours et de développement en Haiti.
b) Le PAM n'accepte aucune responsabilité pour toute réclamation de tiers découlant de, ou en relation avec, son exécution en vertu de tout contrat pour les Services conclus conformément au SLA signé entre le PAM et le partenaire. Le partenaire indemnisera, traitera, défendra et dégagera le PAM de toute responsabilité en ce qui concerne toute réclamation d'un tiers ou autre cause d'action découlant de ou liée à l'accord signé.
c) En cas de perte ou d'endommagement de marchandises achetées, transportées, manipulées ou stockées dans le cadre de l'accord signé
d) Le PAM n'assumera aucune responsabilité pour toute perte ou dommage aux marchandises transportées, manipulées ou stockées en exécution de l'Accord ou pour toute perte indirecte ou consécutive, quelle qu'en soit la cause, découlant de tous les contrats conclus au nom du Partenaire.
e) Toutes les réclamations liées à tout défaut de qualité ou autre non-conformité des marchandises ou à toute perte ou dommage doivent être traitées directement par le partenaire avec le fabricant, le fournisseur ou le souscripteur d'assurance d'origine.
f) Le PAM n'accepte aucune responsabilité en cas d'indisponibilité, de suspension ou de perturbation des Services fournis en exécution du l'accord signé (SLA).
g) Le partenaire sera responsable de traiter avec le PAM et de le dégager de toute responsabilité pour toute perte subie par son propre personnel dans l'exécution du présent accord, y compris la perte ou les dommages matériels, les blessures corporelles, l'invalidité, le décès ou tout autre danger.

Le PAM pourra éventuellement s'occuper du transport terrestre pour les partenaires qui le souhaitent sur une base de recouvrement de coût.

Préparé par : Aissata CONDE, Officier logistique *Aissata condé*

Certifié par : Émilie DUFOUR, Cheffe de la chaine d'approvisionnement

Approuvé par : Pierre Honnorat, Directeur du PAM en Haïti